



Conseil économique et social

Distr. générale
31 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Trente-cinquième session

Genève, 2-4 mai 2016

Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-cinquième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
A. Participation	2
B. Questions d'organisation	2
II. Rapport sur la vérification des pouvoirs.....	2
III. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et d'autres réunions connexes.....	2
IV. Examen de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017.....	3
A. Activités scientifiques.....	3
B. Politique menée	4
C. Respect des obligations.....	5
D. Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale	5
E. Communication et sensibilisation	7
V. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.....	7
VI. Activités des organisations internationales en rapport avec la Convention.....	8
Annexes	
I. Liste des réunions entre la trente-cinquième et la trente-septième session de l'Organe exécutif (2016-2017) et liste des documents officiels	11
II. Décisions adoptées par l'Organe exécutif à sa trente-cinquième session.....	15

GE.16-15073 (F) 311016 021116



* 1 6 1 5 0 7 3 *

Merci de recycler



I. Introduction

1. La trente-cinquième session de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance s'est déroulée du 2 au 4 mai 2016, à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention ci-après : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine et Union européenne. Des représentants de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan étaient également présents.

3. Des représentants des organisations internationales ci-après ont également participé à la session : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Organisation météorologique mondiale (OMM). Des représentants du Bureau européen de l'environnement, de la Fédération européenne des associations de protection de l'environnement et de la qualité de l'air (EFCA), de l'Université de Sao Paulo et de Yes Evreux étaient également présents.

B. Questions d'organisation

4. L'Organe exécutif a adopté l'ordre du jour de sa trente-cinquième session publié sous la cote ECE/EB.AIR/134, en tenant compte des modifications proposées par la Présidence.

5. L'Organe exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa trente-quatrième session (ECE/EB.AIR/133 et Corr.1 et 2 et Add.1), en tenant compte des modifications proposées par l'Union européenne (par. 19 c) et sect. VII) et les États-Unis d'Amérique (sect. VII).

6. L'Organe exécutif a prié le secrétariat de mettre la dernière main au rapport de la présente session en coopération avec la Présidente et de le soumettre aux Parties pour commentaires avant de le publier.

II. Rapport sur la vérification des pouvoirs

7. Les délégations ont été invitées à présenter leurs pouvoirs pendant la session. Le bureau de la session a indiqué que 33 Parties à la Convention étaient présentes et munies de pouvoirs. Sept autres Parties étaient présentes et n'étaient pas munies de pouvoirs. L'Organe exécutif a adopté le rapport sur la vérification des pouvoirs.

III. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et d'autres réunions connexes

8. Le secrétariat a informé les participants sur les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016) en

s'appuyant sur les résultats de la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (Genève, 23-25 février 2016). L'Organe exécutif a pris note du rapport établi par le secrétariat, notamment s'agissant de l'organisation des activités thématiques sur le thème « Améliorer la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé » et de la disponibilité de la documentation se rapportant à cette activité.

9. L'Organe exécutif a pris note de l'appel adressé par la Présidente aux Parties et aux autres acteurs les invitant à prendre des engagements volontaires au titre de l'Action de Batumi en faveur d'un air plus pur en se conformant au modèle de formulaire applicable (ECE/BATUMI.CONF/2016/7, annexe).

IV. Examen de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017

10. Les présidents des organes subsidiaires et le secrétariat ont informé l'Organe exécutif de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017 (ECE/EB.AIR/133/Add.1). L'Organe exécutif a adopté la liste des réunions et la documentation officielle pour les trente-cinquième à trente-septième sessions (annexe I) et a prié le secrétariat d'établir les documents et de les faire traduire dans les langues officielles de la CEE.

A. Activités scientifiques

11. La Présidente de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) a rendu compte des activités réalisées dans le cadre de l'élément 1 du plan de travail consacré aux activités scientifiques. Faisant suite à une demande formulée à sa trente-quatrième session par l'Organe exécutif, qui l'avait priée, étant donné l'insuffisance des ressources financières, d'accorder la priorité aux éléments concernant les activités scientifiques qui figuraient dans le plan de travail pour 2016-2017 (ECE/EB.AIR/133 et Corr.1 et 2, par. 35), elle a présenté la liste des éléments clefs du plan de travail correspondant aux activités scientifiques, établie par les bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Au nombre des domaines prioritaires relevant des activités scientifiques figuraient notamment ceux-ci : l'amélioration des inventaires d'émissions ; l'appui aux activités de surveillance et de recherche des Parties ; l'accès aux données et la création d'outils ; l'élargissement de l'appui technique aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ; le travail sur les particules et l'ozone, notamment sous l'angle de leurs effets sur la santé ; et les efforts de communication en direction du Conseil de l'Arctique, du PNUE, de l'OMS, de l'OMM et d'autres organisations et programmes internationaux.

12. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a également informé l'Organe exécutif des résultats de la réunion conjointe des Bureaux élargis des deux organes (Genève, 14-17 mars 2016), en particulier de l'approbation du rapport d'évaluation scientifique intitulé *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (rapport d'évaluation de 2016)^a. Ce rapport avait été établi à partir de deux rapports d'analyse des tendances établis par les centres et équipes spéciales sous l'égide de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a ensuite présenté à l'intention des décideurs un résumé plus concis

^a Rob Maas et Peringe Grennfelt, éd. (Oslo, 2016). Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/envlrtapwelcome/publications.html>.

du rapport d'évaluation de 2016 (ECE/EB.AIR/2016/3). Pour leur part, les représentants des États-Unis et du Canada ont présenté un rapport distinct couvrant leur territoire respectif et intitulé *Scientific Assessment Report 2016: North America* (document informel n° 4)^b.

13. L'Organe exécutif a accueilli avec satisfaction les rapports ainsi présentés.

14. La Présidente a présenté les personnalités désignées par les Parties pour faire partie du Groupe spécial d'experts sur la mise en œuvre de l'élément 2.1.3 du plan de travail pour 2016-2017 concernant l'élaboration des dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation de 2016, à savoir Michèle Loutsch pour la Belgique, Jennifer Kerr pour le Canada, Till Spranger pour l'Allemagne, Alexander Romanov pour la Fédération de Russie, Richard Ballaman pour la Suisse et Kimber Scavo pour les États-Unis. L'Organe exécutif a approuvé la composition du Groupe spécial d'experts et adopté la décision 2016/1 relative à la création d'un groupe spécial d'experts d'examen sur l'évaluation scientifique de la Convention en 2016 (voir l'annexe II).

B. Politique menée

15. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a rendu compte des activités réalisées dans le cadre de l'élément 2 du plan de travail consacré à l'élaboration des politiques, et de l'orientation souhaitable des futurs travaux. Il a insisté sur la nécessité de poursuivre l'échange de données d'expérience et la mise en commun de bonnes pratiques entre les Parties dans le cadre d'une formule interactive, afin d'appuyer la ratification par les Parties des trois protocoles les plus récents, de lever les obstacles et de répondre aux besoins prioritaires. Il fallait également donner suite aux recommandations de l'atelier sur la promotion de la compréhension et de la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles, organisé par l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (Berlin, 20-22 avril 2016).

16. L'Organe exécutif a pris note du rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, notamment s'agissant des résultats de l'atelier sur les meilleures pratiques disponibles. Il a débattu de la nécessité de disposer d'inventaires d'émissions fonctionnels en préalable à la ratification des protocoles, et a souligné la nécessité d'appuyer le processus de ratification dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, y compris à travers des projets de jumelage.

17. L'Organe exécutif a adopté la décision 2016/2 portant adoption du document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions pour les sources mobiles (voir annexe II) et a prié le secrétariat de produire et publier les lignes directrices contenues dans le document ECE/EB.AIR/2016/4 telles que révisées lors de la session, dans les trois langues officielles de la CEE.

18. Par ailleurs, l'Organe exécutif a invité toutes les Parties à soumettre aux coprésidents de l'Équipe spéciale sur les questions technico-économiques leurs commentaires concernant le projet de directives pour l'estimation et la mesure des émissions de composés organiques volatils au plus tard le 31 mai 2016. Il a prié l'Équipe spéciale de soumettre la version définitive des directives au Groupe de travail des stratégies et de l'examen pour examen à sa cinquante-quatrième session (Genève, 13-14 décembre 2016). Une version définitive des directives serait ensuite soumise à l'Organe exécutif pour adoption à sa trente-sixième session (Genève, 15-16 décembre 2016).

^b Affiché ultérieurement sur le Web sous la forme d'une publication conjointe de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et d'Environnement et Changement Climatique Canada sous le titre *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016 – North America* (2016).

19. Sur proposition de la Présidente, l'Organe exécutif a invité toutes les Parties à soumettre au secrétariat, le 30 novembre 2016 au plus tard, de brefs rapports informels sur l'état d'avancement de leur ratification des trois protocoles modifiés les plus récents se rapportant à la Convention. Elle les a par ailleurs invitées à présenter de courts exposés oraux sur ce sujet à sa trente-sixième session.

20. L'Organe exécutif a accueilli favorablement l'établissement de la version définitive de la note du groupe spécial d'experts juridiques sur la ratification des protocoles modifiés qui ne sont pas encore entrés en vigueur (ECE/EB.AIR/2016/5) et invité toutes les Parties et les autres États à se reporter à ce document lorsqu'ils envisagent une possible adhésion aux protocoles relatifs à la Convention tel que modifiés.

21. Il a en outre pris note du rapport du groupe spécial d'experts juridiques sur les progrès accomplis dans la préparation de la suite à donner à une demande adressée au secrétariat par le Luxembourg concernant des conseils juridiques sur certaines des obligations découlant du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) tel que modifié en 2012.

C. Respect des obligations

22. Le Président du Comité d'application a rendu compte des activités réalisées dans le cadre de l'élément 3 du plan de travail consacré au respect des obligations. Il a présenté les résultats de la trente-sixième session du Comité d'application (Genève, 26-28 janvier 2016) tels qu'ils figurent dans le dix-huitième rapport du Comité d'application (ECE/EB.AIR/2016/1). Sur les 15 affaires concernant le non-respect des obligations en matière de réduction des émissions, le Comité avait classé quatre cas en rapport avec le Protocole de Göteborg. La Belgique, la France, le Luxembourg et l'Espagne avaient satisfait à leurs obligations au titre du Protocole de Göteborg après que leur inventaire respectif avait été révisé dans le cadre de la procédure d'ajustement des inventaires. Sur les 16 cas examinés pour non-respect des obligations en matière de communication d'informations, l'examen concernant les demandes de deux Parties (le Bélarus et la Hongrie) a été suspendu après transmission des données manquantes.

23. L'Organe directeur a pris note du rapport du Comité d'application présenté par le Président du Comité d'application. Il a ensuite :

- a) Réélu Manfred Ritter (Autriche) et Emmanuel Fiani (France) pour un troisième mandat au sein du Comité d'application ;
- b) Élu Wendy Altobello (Belgique), Nataša Kacic-Bartulovic (Croatie), Nebojsa Redzic (Serbie), Petra Hagstrom (Suède) et Jennifer Landsidle (États-Unis) pour un premier mandat au sein du Comité d'application ;
- c) Élu M. Ritter (Autriche) Président du Comité d'application ;
- d) Reporté l'élection d'un dernier membre du Comité à sa trente-sixième session.

D. Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

24. Le Président du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (le Groupe de coordination) a souligné l'utilité des ateliers sur les meilleures techniques disponibles organisés avec l'appui financier de l'Union européenne, de l'Allemagne et de

la Suède, qui ont ciblé plus particulièrement les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Il a fait valoir l'utilité du mécanisme régional d'échange d'informations sur les techniques de réduction des émissions développé par l'Équipe spéciale sur les questions technico-économiques, lequel pouvait être un outil important pour échanger des informations et appuyer la ratification des derniers protocoles, et s'est également réjoui des activités administrées par le secrétariat, lesquelles répondaient aux besoins concrets des pays. Il fallait en outre organiser un atelier destiné à appuyer la mise en œuvre des directives pour l'estimation et la mesure des émissions de composés organiques volatils, et le Groupe de coordination prévoyait de se réunir en parallèle à un tel atelier. Enfin, le Président du Groupe de coordination a souligné qu'il était important, sur le plan politique, d'inscrire les questions relatives à la qualité de l'air à l'ordre du jour de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

25. Les représentants du Kirghizistan, de la Serbie et de l'Ukraine ont exprimé leur gratitude aux organisateurs de l'atelier sur les meilleures techniques disponibles. Le représentant de la Serbie a demandé que soit envisagée la possibilité de continuer de faire participer des représentants de l'Europe du Sud-Est à des ateliers régionaux et formations de ce type, notamment à ceux qui étaient destinés à promouvoir l'amélioration des inventaires et des projections des émissions à l'échelle nationale.

26. Le représentant de l'Ukraine a fait savoir aux Parties que son pays avait entrepris d'introduire dans sa législation certaines dispositions adaptées de la législation européenne concernant les techniques optimales disponibles pour certains types d'activités industrielles. Cependant, l'Ukraine comptait certaines formes d'entreprises qui n'existaient pas dans l'Union européenne, une situation qui ne permettait pas au pays de ratifier le Protocole de Göteborg. Les échanges bilatéraux de données d'expérience et de bonnes pratiques avec les pays qui disposaient de secteurs d'activité comparables pourraient permettre de résoudre ce problème.

27. Le représentant du Kirghizistan a rendu compte des récentes activités organisées à l'échelon national par le secrétariat de la Convention dans le but de promouvoir la ratification des principaux protocoles par son pays et faciliter, de sa part, l'établissement de rapports au titre de la Convention, s'agissant notamment de l'analyse de la législation kirghize au regard des dispositions des protocoles et de l'atelier sur les inventaires d'émissions (Bichkek, 13-15 avril 2016), financé par la Fédération de Russie. Les recommandations auxquelles a donné lieu l'étude de la législation, présentées lors d'une table ronde tenue juste avant l'atelier de Bichkek, le 12 avril 2016, étaient devenues pour le Kirghizistan une feuille de route pour la poursuite du développement d'un plan national d'action devant conduire à la ratification au plus tard en 2020.

28. Le secrétariat a rendu compte des activités déployées par lui en 2015 et 2016 pour améliorer l'établissement de rapports, en particulier en Arménie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et en Ukraine, ainsi que l'analyse des politiques nationales et des cadres juridiques de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan en ce qui concerne l'évaluation de la qualité de l'air ; et de l'élaboration de recommandations concernant les mesures devant conduire à la ratification des derniers protocoles. Parallèlement aux efforts de renforcement de capacités et de sensibilisation, il avait contribué au financement des frais de voyage de représentants de pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, conformément à la décision 2016/13 de l'Organe exécutif. Sur ce dernier point, au vu de l'incapacité où il se trouvait de couvrir intégralement les frais de voyage des participants pouvant y prétendre durant toute l'année 2017 et au-delà, le secrétariat a encouragé les Parties à verser leurs contributions au fonds d'affectation spéciale approprié.

29. L'Organe exécutif a pris note du rapport du Président du Groupe de coordination et du secrétariat concernant la mise en œuvre de l'élément 4 du plan de travail consacré au

renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale.

E. Communication et sensibilisation

30. L'Organe exécutif a pris note du rapport sur les activités de sensibilisation présenté par le secrétariat (ECE/EB.AIR/2016/2), établi en accord avec l'élément 5.4.2 du plan de travail pour 2014-2015 (ECE/EB.AIR/122/Add.2). Le représentant du Canada a fait observer, s'agissant du paragraphe 80 de ce rapport, que l'Équipe spéciale d'action concernant le carbone noir et le méthane créée sous l'égide du Conseil de l'Arctique avait été suspendue et qu'un groupe d'experts sur le carbone noir et l'ozone avait été créé en 2015. Le Président a noté que les activités de communication du secrétariat s'étaient considérablement renforcées.

31. Les représentants de plusieurs Parties se sont dits particulièrement favorables à la coopération avec l'OMS et le PNUE. Ils ont fait observer que le travail des Parties avec les acteurs nationaux serait grandement facilité si les Parties étaient informées de la coopération avec les autres organisations. La représentante des États-Unis a proposé d'inviter l'OMM à participer aux réunions interinstitutions organisées par la CEE, l'OMS et le PNUE. Elle s'est en outre déclarée très favorable à ce que les travaux menés avec l'OMS soient davantage orientés vers la mise en commun d'informations et la création de capacités que sur la communication.

32. L'Organe exécutif a encouragé le secrétariat et les organes subsidiaires concernés à poursuivre leur coopération avec les organisations internationales pertinentes. Les Parties ont estimé qu'il fallait tout particulièrement privilégier la coopération dans les domaines où il était possible d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et d'éviter les chevauchements (par exemple avec la Convention de Minamata sur le mercure et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm)). À cet égard, la Stratégie à long terme menée au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/18, annexe) devrait orienter les décisions concernant la coopération avec les autres organisations. Le représentant du Canada s'est déclaré particulièrement favorable à une coopération avec la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie (Coalition pour le climat et l'air pur) et avec le Conseil de l'Arctique dans le but d'explorer les liens entre changements climatiques et pollution atmosphérique.

33. Les Parties ont par ailleurs noté que les activités de communication et de sensibilisation devraient également être réexaminées dans le contexte de la révision de la Stratégie à long terme au titre de la Convention et des futurs plans de travail. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP a invité les Parties à soumettre des propositions concrètes afin de permettre à l'EMEP de définir des priorités en ce qui concerne la poursuite de la coopération.

V. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention

34. Le secrétariat a fait le point concernant la note sur les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2015/3), avec un accent particulier sur le financement des activités relatives aux effets. Les frais de fonctionnement des six centres des Programmes internationaux concertés étaient en majorité couverts directement par les pays hôtes. D'autres sources de cofinancement avaient été apportées par le fonds d'affectation spéciale de la CEE auquel les Parties versaient les contributions

recommandées. Le secrétariat a appelé l'attention sur le fait que les contributions volontaires étaient en diminution depuis huit ans (2008-2015).

35. De plus, le secrétariat a fait savoir à l'Organe exécutif que le déploiement du nouveau système de planification des ressources d'entreprises (UMOJA), à l'Office des Nations Unies à Genève et en particulier à la CEE, s'était accompagné de difficultés qui avaient entraîné, ces derniers mois, des retards dans les versements aux centres scientifiques et dans la publication des rapports financiers. Il était prévu que le nouveau système soit pleinement opérationnel en juin 2016.

36. La Présidente du Groupe de travail des effets a présenté les résultats d'une réunion informelle des représentants des Parties consacrée aux questions financières (Bruxelles, 26 avril 2016), qui s'était tenue sur l'initiative de la Présidente de l'Organe exécutif. Au cours de cette réunion, les Parties qui hébergeaient des centres scientifiques avaient confirmé leur engagement d'assurer le financement de base des centres durant les prochaines années. Toutefois, le financement direct par les pays hôtes était régulièrement revu pour tenir compte de la diminution des capacités financières et de l'évolution des priorités nationales concernant la pollution atmosphérique transfrontière. La situation financière du Centre de coordination pour les effets avait fait l'objet d'un examen particulier. Ce centre était menacé d'importantes coupes budgétaires en 2016 et des signes donnaient à penser qu'aucun financement ne serait disponible en 2017 et au-delà. Les participants à la réunion informelle avaient remercié les Pays-Bas d'avoir hébergé et financé le Centre de coordination pour les effets depuis 1990, soulignant le rôle crucial que le Centre avait joué dans le cadre des activités scientifiques et politiques de la Convention. Toutefois, des éclaircissements étaient nécessaires concernant le fonctionnement du Centre en 2016 et au-delà, et il avait été proposé que les Pays-Bas informent le secrétariat de la situation en la matière.

37. L'Organe exécutif s'est dit préoccupé par la faiblesse du niveau des contributions versées par les Parties au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets et, en particulier, par la situation financière du Centre de coordination pour les effets. Il a instamment prié les Parties de verser sans tarder leurs contributions selon le barème adopté par l'Organe exécutif à sa trente-quatrième session (ECE/EB.AIR/133 et Corr.1 et 2, par. 37 c) et d), et ECE/EB.AIR/2015/3, tableau 11).

38. L'Organe exécutif a salué l'important travail accompli par le Centre de coordination pour les effets, généreusement financé par les Pays-Bas dans le passé. Il a observé que ce travail constituait un maillon essentiel des activités centrales déployées au titre de la Convention et qu'il fallait en pérenniser le financement. Dans ce contexte, il a pris note de l'information communiquée par les Pays-Bas concernant la rédaction d'une lettre officielle qui serait adressée au secrétariat concernant l'hébergement du Centre en 2016 et au-delà. Il a également demandé à tous les centres des programmes internationaux concertés de communiquer des renseignements plus détaillés sur les coûts et le financement des différentes activités inscrites dans le plan de travail.

VI. Activités des organisations internationales en rapport avec la Convention

39. Des représentants d'organisations internationales ont informé l'Organe exécutif des activités de leur propre organisation présentant un intérêt particulier au regard de la Convention.

40. Un représentant du PNUE a communiqué des informations sur les activités consacrées à la qualité de l'air dans le prolongement de la résolution 1/7 sur le renforcement du rôle du PNUE dans la promotion de la qualité de l'air, adoptée par

l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa première session (Nairobi, 23-27 juin 2014). La qualité de l'air serait également au centre des discussions sur le thème « Un environnement sain pour des populations en bonne santé » lors de la deuxième session de l'Assemblée (Nairobi, 23-27 mai 2016). En outre, le PNUE s'apprêtait à lancer un rapport mondial sur les politiques relatives à la qualité de l'air, à l'occasion d'une manifestation qui serait animée par le Secrétaire exécutif de la CEE. Le PNUE participerait également à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », notamment à travers sa contribution à l'Action de Batumi en faveur d'un air plus pur.

41. Le représentant du PNUE a également communiqué des informations au nom de la Coalition pour le climat et l'air pur, rappelant aux Parties que, depuis 2015, la CEE faisait partie de la Coalition en tant que partenaire officiel non étatique, une situation qui avait déjà contribué au renforcement de la coopération et permis à la Convention d'être expressément mentionnée dans le Plan stratégique quinquennal adopté par la Coalition lors de l'Assemblée de haut niveau (Paris, 8 décembre 2015), qui s'était tenue en marge de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Paris, 30 novembre-12 décembre 2015). La dernière réunion de la Coalition, tenue à Washington (États-Unis), avait été organisée conjointement avec l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane. L'évaluation régionale des polluants climatiques de courte durée de vie pourrait présenter un intérêt particulier dans l'optique d'une coopération renforcée entre la Convention et la Coalition pour le climat et l'air pur.

42. Un représentant de l'OMS a présenté les activités entreprises dans le prolongement de la résolution 68/18, intitulée « Santé et environnement : agir face aux conséquences sanitaires de la pollution de l'air », adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé. Il a notamment décrit les préparatifs d'une feuille de route pour une réponse mondiale améliorée face aux effets indésirables de la pollution de l'air, qui sera mise en discussion à la soixante-neuvième session de l'Assemblée mondiale de la santé (Genève, 23-28 mai 2016). Il a également donné des informations concernant les travaux sur les indicateurs dans le cadre des Objectifs de développement durable, les nouvelles données relatives à la qualité de l'air dans les villes, les activités de communication menées en coopération avec la Coalition pour le climat et l'air pur, la plateforme mondiale pour la qualité de l'air et un groupe d'experts chargé d'examiner les aspects relatifs à la qualité de l'air dans le cadre de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (Quito, 17-20 octobre 2016).

43. Une représentante de l'OMM a présenté des informations sur les activités intéressant la Convention, en insistant plus spécifiquement sur la coopération entre l'EMEP et les organes concernés de l'OMM. Elle a fait le point, à l'intention de l'Organe exécutif, sur les résultats de la dix-septième session du Congrès météorologique mondial (25 mai-12 juin 2015), ainsi que sur les futures priorités de l'OMM. Un nouveau plan de mise en œuvre du Programme de veille de l'atmosphère mondiale pour la période 2016-2023 avait été adopté, qui se fondait sur l'idée de départ selon laquelle la composition de l'atmosphère avait une incidence sur le climat, les prévisions météorologiques, la santé humaine, les écosystèmes terrestres et aquatiques, la productivité de l'agriculture, les activités aéronautiques ou encore la production d'énergie renouvelable. L'OMM était reconnaissante à l'EMEP de sa contribution au réseau d'observation du Programme de veille de l'atmosphère mondiale et se félicitait des stations récemment établies en Europe. La représentante de l'OMM a également présenté les faits nouveaux survenus dans le contexte du système de gestion des données relatives à la veille de l'atmosphère mondiale, ainsi que plusieurs applications appuyées par le Programme. Les participants ont été invités à assister au Symposium 2017 sur la veille de l'atmosphère mondiale (Genève, 10-13 avril 2017).

44. Un représentant du secrétariat par intérim de la Convention de Minamata sur le mercure a informé l'Organe exécutif de la septième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument mondial juridiquement contraignant sur le mercure (mer Morte, Jordanie, 10-15 mars 2016), au cours de laquelle un certain nombre de documents d'orientation avaient été adoptés à titre provisoire. Le Comité avait également abondamment traité la question de l'établissement de rapports, un domaine considéré comme appelant une coopération accrue entre les deux Conventions, susceptible de donner lieu à la production de données de meilleure qualité et à une collecte de données plus efficace.

45. Un représentant de la Convention de Stockholm a communiqué des informations sur l'évolution des concentrations de polluants organiques persistants dans l'air et le lait maternel, soulignant que le deuxième rapport de surveillance mondiale des polluants organiques persistants serait présenté lors de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm (Genève, 24 avril-5 mai 2017).

46. L'Organe exécutif a pris note des informations transmises par les différentes organisations concernant les activités intéressant la Convention et les domaines de coopération éventuels.

Annexe I

Liste des réunions entre la trente-cinquième et la trente-septième session de l'Organe exécutif (2016-2017) et liste des documents officiels

A. Liste des réunions entre la trente-cinquième et la trente-septième session (incluse) de l'Organe exécutif

2016

Septembre

- Trente-septième session du Comité d'application (Genève, 5-7 septembre)^c
- Deuxième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 13-16 septembre)

Décembre

- Bureau de l'Organe exécutif (Genève, 12 décembre)
- Cinquante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Genève, 13-14 décembre)
- Trente-sixième session de l'Organe exécutif (Genève, 15-16 décembre)

2017

Fin mai et juin

- Comité d'application (trente-huitième session) (lieu et date exacte à déterminer)
- Cinquante-cinquième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Genève, 31 mai-2 juin)

Septembre

- Trente-neuvième session du Comité d'application (Genève, date exacte à déterminer)
- Troisième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 11-15 septembre) (la réunion commencera dans l'après-midi du 11 septembre et prendra fin après la séance de la matinée du 15 septembre)

Décembre

- Trente-septième session de l'Organe exécutif (Genève, 11-14 décembre) (la réunion commencera dans l'après-midi du 11 décembre)

^c Après la session, le Président du Comité n'étant pas disponible à ces dates, le Comité d'application a décidé de reporter sa réunion aux dates du 13 au 15 septembre 2016.

- Bureau de l'Organe exécutif (consécutivement à la session de l'Organe exécutif). Le bureau pourra, si nécessaire, tenir des réunions supplémentaires au cours de l'année).

B. Liste des documents officiels des sessions de l'Organe exécutif et des principaux organes subsidiaires

2016

Deuxième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets

- Ordre du jour
- Rapport de la deuxième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets
- Rapport conjoint de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets
- Mesures et modélisation (Rapport de la présidence de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation)
- Modèles d'évaluation intégrée (rapport de la présidence de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée)
- Inventaires des émissions (rapport de la présidence de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions)
- État actuel des données d'émission (rapport du Centre des inventaires et des projections des émissions)
- Transport hémisphérique des polluants atmosphériques (rapport de la présidence de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère)
- Activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets
- Examen des demandes d'ajustement
- Rapport technique du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts
- Rapport technique du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs
- Rapport technique du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels
- Rapport technique du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures
- Rapport technique du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes
- Rapport technique du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique

- Rapport technique de l'Équipe spéciale conjointe sur les aspects sanitaires de la pollution atmosphérique
- Questions financières et budgétaires

Groupe de travail des stratégies et de l'examen (cinquante-quatrième session)

- Ordre du jour
- Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen
- Rapport de l'Équipe spéciale sur les questions technico-économiques
- Rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif
- Projet de directives pour l'estimation et la mesure des émissions de composés organiques volatils
- Rapports des ateliers techniques

Organe exécutif (trente-sixième session)

- Ordre du jour
- Rapport de la trente-sixième session de l'Organe exécutif
- Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention
- Rapport du Comité d'application
- Aperçu de la situation concernant les informations fournies par les Parties conformément à la décision 2013/2 de l'Organe exécutif
- Projet de directives pour l'estimation et la mesure des émissions de composés organiques volatils

2017

Troisième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets

- Ordre du jour
- Rapport de la troisième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets
- Rapport conjoint de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets
- Mesures et modélisation (rapport de la présidence de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation)
- Modèles d'évaluation intégrée (rapport de la présidence de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée)
- Inventaires des émissions (rapport de la présidence de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions)
- État actuel des données d'émission (rapport du Centre des inventaires et des projections des émissions)
- Transport hémisphérique des polluants atmosphériques (rapport de la présidence de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère)

- Activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets
- Examen des demandes d'ajustement
- Rapport technique du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts
- Rapport technique du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs
- Rapport technique du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels
- Rapport technique du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures
- Rapport technique du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes
- Rapport technique du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique
- Rapport technique de l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique
- Questions financières et budgétaires

Groupe de travail des stratégies et de l'examen (cinquante-cinquième session)

- Ordre du jour
- Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen
- Rapport de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques
- Rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif
- Projet de document d'orientation sur la réduction des émissions d'azote dans le secteur agricole
- Rapport sur les synergies éventuelles entre le comportement alimentaire et les pratiques ayant pour effet de réduire les émissions d'azote par le biais du système alimentaire
- Dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation

Organe exécutif (trente-septième session)

- Ordre du jour
- Rapport de la trente-septième session de l'Organe exécutif
- Projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention
- Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention
- Rapport du Comité d'application
- Document récapitulatif des avantages que procure l'établissement d'un bilan d'azote national
- Rapport sur les dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation

Annexe II

Décisions adoptées par l'Organe exécutif à sa trente-cinquième session

Décision 2016/1

Création d'un groupe spécial d'experts de l'examen des politiques pour l'évaluation scientifique de la Convention en 2016

L'Organe exécutif,

Accueillant avec satisfaction la publication du document *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (Rapport d'évaluation 2016)^d, ainsi que le résumé dudit rapport établi à l'intention des décideurs (ECE/EB.AIR/2016/3), adopté en mars 2016 par les bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets,

Rappelant l'élément 2.1.3 du plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention (voir ECE/EB.AIR./133/Add.1), qui charge le Groupe de travail des stratégies et de l'examen de définir les dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation 2016, en tenant compte de la Stratégie à long terme au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/18, annexe), le Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/109/Add.1, décision 2011/14, annexe), le rapport du groupe spécial d'experts de l'Examen des programmes internationaux concertés relevant du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/2013/2) et le rapport du groupe spécial d'experts du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/2012/15),

Reconnaissant l'importance de la stratégie à long terme au titre de la Convention et la nécessité de réviser les priorités de travail,

Prenant en considération les nominations des participants au groupe spécial d'experts transmises au secrétariat au plus tard le 15 février 2016, comme indiqué dans le rapport de la trente-cinquième session de l'Organe exécutif :

1. *Crée* pour une durée limitée un groupe spécial d'experts chargé d'étudier les dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation de 2016 ;
2. *Prie* le groupe spécial d'experts de rendre compte de ses progrès et de communiquer ses conclusions préliminaires au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-quatrième session (Genève, 13-14 décembre 2016) et à l'Organe exécutif à sa trente-sixième session (Genève, 15-16 décembre 2016) pour commentaires ;
3. *Prie* également le groupe spécial d'experts de présenter ses constatations, conclusions et recommandations au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-cinquième session (printemps 2017), lequel soumettra ses recommandations à l'Organe exécutif à sa trente-septième session (décembre 2017) ;
4. *Décide* que le groupe spécial d'experts :
 - a) Fera des propositions quant à la suite à donner au rapport d'évaluation de 2016 et aux recommandations concernant l'opportunité de prendre ou non des mesures

^d Rob Maas et Peringe Grennfelt, éd. (Oslo, 2016). Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/envlrtapwelcome/publications.html>.

au titre de la Convention ,à court et à long terme, sur la base des constatations contenues dans le rapport d'évaluation, et si oui, comment ;

b) Passera en revue les priorités de travail et les actions à privilégier dans le cadre de la stratégie à long terme, à la lumière du rapport d'évaluation de 2016 ;

c) Proposera des versions actualisées et révisées de la stratégie à long terme au titre de la Convention, sur la base des constatations contenues dans le rapport d'évaluation de 2016, des recommandations générales formulées conformément à l'alinéa a) du présent paragraphe et en tenant compte du rapport du groupe spécial d'experts sur le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme au titre de la Convention

Décision 2016/2

Adoption du document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions pour les sources mobiles

Les Parties au Protocole de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) réunies lors de la trente-cinquième session de l'Organe exécutif, tenue en mai 2016,

Décident :

a) D'adopter le document d'orientation ECE/EB.AIR/2016/4, tel que modifié lors de la session, intitulé « Document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions pour les sources mobiles » ;

b) De le substituer au document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions provenant de certaines sources mobiles mentionné au paragraphe d) de la décision 1999/1 ;

c) D'en faire un document d'orientation selon le paragraphe 6 de l'article 3 du Protocole de Göteborg tel que modifié par la décision 2012/2.
